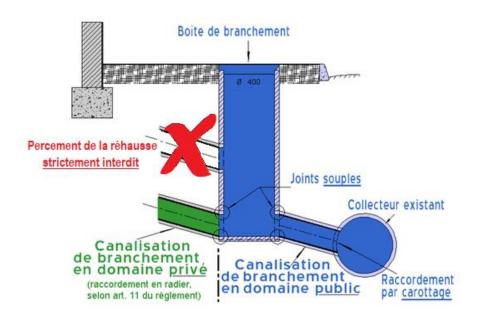


DOSSIER DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

•	Dossier de demande d'autorisation	page 2
•	Réalisation et contrôle des travaux	page 3
•	Dossier de demande de subvention	page 4
•	Les aides	page 5



Les renseignements nominatifs recueillis à l'occasion des demandes de branchements sont destinés exclusivement aux services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de l'Agence de l'Eau qui s'interdisent de les divulguer à tout autre organisme.

Ils ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (avis n°871946) et sont soumis au droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Ce dossier permet la délivrance de **deux** autorisations nécessaires aux travaux de raccordement :

- autorisation de la **Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin** pour le branchement au collecteur d'assainissement public,
- autorisation du **gestionnaire de voirie** pour ouvrir la tranchée dans la voirie publique.
- 1) Compléter le formulaire n°1 «demande de raccordement au réseau d'assainissement».

DOMAINE PUBLIC 2) Choisir une entreprise agréée. Il est conseillé d'en consulter plusieurs dans la liste des entreprises agréées⁽¹⁾ afin de comparer les devis.

Faire compléter les formulaires n°2.a « fiche technique du branchement en domaine public » et n°2.b « schéma de principe du branchement à réaliser » par l'entreprise choisie.

DOMAINE PRIVE 3) Choisir une entreprise. Les travaux en domaine privé peuvent être réalisés par une entreprise du choix du demandeur ou par le demandeur lui-même

Compléter le formulaire n°3 « fiche technique du branchement en domaine privé » et établir le schéma de principe des travaux, même en cas de réalisation par le demandeur⁽²⁾.

4) Transmettre le dossier de demande d'autorisation de raccordement au réseau d'assainissement collectif à :

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Service Police des Réseaux-Protection de la Ressource 21, rue Marcel Sembat - BP 65 – 62302 LENS Cedex tél. 03 21 790 607

courriel: polreseaux@agglo-lenslievin.fr

⁽¹⁾ La liste est disponible sur demande auprès des services techniques de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ou sur le site <u>www.agglo-lenslievin.fr</u> dans le dossier de raccordement au réseau

⁽²⁾ Hors cas particulier soumis à dérogation, les collecteurs eaux usées et eaux pluviales devront être séparées jusqu'en limite du domaine public

DOMAINE PRIVE

PHASE 2: REALISATION ET CONTROLE DES TRAVAUX

<u>Avant le démarrage</u> des travaux, il faut être en possession de :

- l'autorisation de raccordement de la C.A.L.L.
- la permission de voirie délivrée par la commune ou l'unité départementale du Conseil Général, suivant le type de voirie.

Le **contrôle** de la **partie publique** du branchement est **obligatoire et payant**. Il est effectué uniquement par Veolia Eau.

Le **contrôle** de la **partie privée** est également obligatoire, le cout est inclus dans le contrôle de la partie publique.

2.1) Lancement des travaux

Après réception de l'autorisation et de la permission de voirie, l'entreprise agréée peut démarrer les travaux.

2.2) Contrôle des travaux.

Les démarches de contrôle s'effectuent <u>avant</u> le remblaiement de la tranchée. Elles reviennent à l'entreprise agréée qui doit convenir avec Veolia Eau, 48 heures à l'avance, d'une date de passage. Le rapport de contrôle de conformité des travaux en domaine public est transmis au demandeur par le prestataire.

2.3) En fin de travaux, régler directement l'entreprise. Vérifier que la facture porte la <u>mention « facture acquittée » avec le cachet et la signature de l'entreprise</u>.

2.4) Réalisation des travaux

Arès réception de l'autorisation, le demandeur peut démarrer les travaux. En fin de travaux, régler l'entreprise. Vérifier que la facture porte la mention « facture acquittée » avec le cachet et la signature de l'entreprise*.

Le raccordement des installations intérieures sur la boîte de branchement se fera nécessairement **au radier** de celle-ci, sans percement du fût et sans chute (article 11 du règlement d'assainissement).

Les installations devront se conformer aux dispositions du règlement sanitaire départemental pour éviter le reflux des eaux usées et pluviales d'égout public dans les parties privées (article 32 du règlement)

Les conduites d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales doivent être différentes.

2.5) Contrôle des travaux

Le contrôle de bonne fin de travaux du raccordement est obligatoire.

En fin de travaux, le demandeur prend contact avec le prestataire désigné par la C.A.L.L. sur l'autorisation de raccordement, pour convenir d'une date de passage. Le rapport de contrôle de conformité des travaux en domaine privé est transmis au demandeur par le prestataire.



PHASE 3: DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Toutes les aides au raccordement sont gérées par la C.A.L.L. :

- remboursement des frais de contrôle de la partie publique (plus de cinq ans)
- subvention de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la récupération (ou dans certains cas, l'infiltration) des eaux de pluie.
- 3.1) Après réalisation de la totalité des travaux et obtention des certificats de contrôle de branchement, compléter et signer le formulaire n°4 « Demande de subvention », cadre A et/ou B,
- 3.2) Au formulaire n°4 complété, joindre un relevé d'identité bancaire (RIB), les factures acquittées* (cf. § 2.3 et 2.4, page 3) et les formulaires de contrôle de conformité des branchements (partie publique et partie privée).

NB : Les factures et le R.I.B. doivent être au nom du demandeur (celui qui paie les travaux).

3.3) Transmettre le dossier de demande d'aide à

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Service Police des Réseaux-Protection de la Ressource 21, rue Marcel Sembat - BP 65 – 62302 LENS Cedex tel. 03 21 790 607

courriel: polreseaux@agglo-lenslievin.fr

NB : Le dossier de demande d'aide doit être déposé dans un <u>délai maximum d'un</u> <u>an</u> après réception de l'autorisation de raccordement.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

	AUTORISATION RACCORDEMENT	DEMANDE DE SUBVENTIONS
 Formulaire 1 Formulaire 2.a Formulaire 2.b Formulaire 3 Schéma de principe des travaux en domaine privé 	0000	
 Formulaire 4 RIB Rapport de contrôle de conformité en domaine public Facture <u>acquittée</u> pour travaux domaine public Rapport de contrôle de conformité en domaine privé Facture(s) <u>acquittée(s)</u> pour travaux domaine privé 		

Aides de la Communauté d'Agglomération

Frais de contrôle du raccordement des eaux usées

(article 12.1 du règlement d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin).

Lorsque l'habitation a <u>plus</u> de cinq ans, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin rembourse les frais du contrôle obligatoire de la partie <u>publique</u> du branchement facturés par l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Limitation des rejets pluviaux ou économies d'eau potable

(article 12.3 du règlement d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin).

Pour les habitations de <u>moins</u> de cinq ans (qui ne bénéficient donc pas des aides de l'Agence de l'Eau visées à l'article 12.1), la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin apporte une aide,

- soit pour la mise en place de dispositifs permettant de limiter les rejets pluviaux à 10 l/s par hectare de surface totale; les opérations de plus de 4000 m² visées à l'article 27.1 du règlement d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération (lotissements par exemple) ne pourront bénéficier de cette aide;
- soit pour la mise en place de dispositifs de récupération des eaux de pluies, en vue de leur réutilisation. Cette aide n'est pas limitée aux opérations de moins de 4000 m².

Le montant de cette aide est de 50 % du coût des travaux, plafonné à 240 € TTC par logement. Cette aide est réservée aux <u>particuliers</u>, à l'exception des sociétés, de quelque nature que ce soit.



RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Cadre 1 Demande à compléter par le pr	opriétaire ou son représentant
Nom du demandeur :	
Rue:	
	Code postal :
-	
Courriel: @	
Adresse du branchement à réaliser	
	nconnu):
Commune:	Code postal :
 Je reconnais avoir pris connaissance du règle (obligatoire) 	ement du service public d'assainissement
□ Branchement d'une construction neuve□ Branchement d'une habitation de plus de 5 a□ Boîte de branchement existante	ans
À	le
	Signature
Cadre 2 Partie à remplir par les service	s de la mairie
Les services de la mairie donnent leur avis sur l	a présente demande,
□ avis favorable □ avis défavorable	le:
avis delavorable	ie .
Cachet de la mairie	Signature
et établissent la permission de voirie si voie cor	nmunale,
Visa Communauté d'Agglomération	



FICHE TECHNIQUE DU BRANCHEMENT EN DOMAINE PUBLIC

À remplir par l'entreprise agréée choisie par le demandeur

Adresse du branchement à réaliser			
Nom du demandeur :			
Rue :			
Commune :	Code postal :		
Boîte de branchement Souples Collecteur existant			
(raccordement en radier, selon art. 11 du règlement) Raison sociale de l'entreprise agréée :			
Branchement sur réseau : □ unitaire □ séparatif (1)			
Date prévue de réalisation du raccordement :			
Visa Communauté d'Agglomération	ÀCachet de l'entreprise		

(1) En cas de raccordement des eaux pluviales sur réseau séparatif, remplir deux formulaires 2.b, un pour le collecteur eaux usées, un pour le collecteur eaux pluviales



SCHEMA DE PRINCIPE DU BRANCHEMENT A REALISER

À remplir par l'entreprise agréée choisie par le demandeur

Adresse du branchement à réaliser				
Nom du demandeur :				
Rue :				
Commune :	Code postal :			
☐ Réseau unitaire ou eaux usées	□ Réseau eaux pluviales			
Vue en plan du branchement				
Danasia a muist				
Domaine privé Domaine public	10			
Ботате рабис	15			
Canalisation publique	2°			
(rejet droit ou en biais) Vue en coupe du branchement	quage sur la canalisation existante			
	m d3 = m			
trottoir	trottoir			
pente	=%			
Boite de branchement Matériau = Prof. = m	Collecteur public Matériau = Prof. Radier = m Diamètre = mm			
Visa Communauté d'Agglomération	À Cachet de l'entreprise			



FICHE TECHNIQUE DU BRANCHEMENT EN DOMAINE PRIVE

À remplir par le demandeur

Adresse du branchement à réaliser			
Nom du demandeur :			
Rue : Commune : Code postal :			
Nom du locataire (le cas échéant) : Tél du locataire :			
Travaux réalisés par : le demandeur une entreprise*			
* Raison sociale de l'entreprise:			
Le raccordement des installations intérieures se fera nécessairement au radier de la boîte de branchement celle-ci, sans percement du fût et sans chute.			
Gestion des eaux pluviales sur le terrain ($\underline{remplir\ obligatoirement}$) $\Box\ OUI\ ^{(1)}$ $\Box\ NON$			
Si oui, traitement : □ partiel □ total			
Type de traitement :			
Les conduites d'évacuation eaux usées et eaux pluviales doivent être différentes .			
Joindre à ce formulaire le schéma de principe des installations intérieures Remarques particulières :			
Visa Communauté d'Agglomération À, le, le Signature du demandeur (celui qui paie les travaux)			

(1): joindre impérativement le schéma du dispositif de traitement pluvial, ainsi que les caractéristiques du sol si elles sont connues



DEMANDE DE SUBVENTION

Adresse du branchement à réaliser				
Nom du demandeur :				
Rue :				
Commune:Code postal:				
CADRE A -POUR LES HABITATIONS DE <u>PLUS</u> DE CINQ ANS				
Je soussigné atteste sur l'honneur que mon habitation a plus de cinq ans.				
☐ J'ai réalisé des travaux de raccordement au réseau d'assainissement en domaine public et je sollicite l'aide de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.				
Le présent document vaut certificat de bonne fin de travaux.				
À, le Signature				
CADRE B - POUR LES HABITATIONS DE MOINS DE CINQ ANS (EAUX DE PLUIES)				
Je soussigné atteste sur l'honneur que des travaux de traitement des eaux pluviales partiel ou total ont été réalisés sur ma parcelle. Je sollicite l'aide de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.				
À, le,				
Montant à prendre en compte (à remplir par la C.A.L.L.) :				
Subvention de la C.A.L.L.				

Rappel des pièces à joindre : RIB, présent formulaire, factures acquittées en domaine public / en domaine privé, contrôles de conformité en domaine public / en domaine privé